

Naranjo I. - Approche de l'écologie politique à partir de l'idée d'adaptation aux limites : apport de la dimension immatérielle dans les méthodologies d'aménagements du territoire

Iballa NARANJO. Dr. en Géographie et en Urbanisme.

L'écologie politique, l'idée de limites naturelles et physiques à ne pas dépasser, et la dimension immatérielle du territoire.

L'écologie politique est pour certains un courant idéologique de l'écologisme qui se s'oppose aux systèmes productivistes (tant capitalistes que communistes), pour d'autres l'écologie politique s'occupe d'organiser la coexistence entre les êtres vivants et l'environnement. Pour d'autres encore il est l'ensemble des actions conduites pour qu'une société se développe durablement. Pour nous, l'écologie politique est une nouvelle manière de saisir le système de gestion et de projection¹⁵⁸ des sociétés qui s'inscrit dans l'idée d'adaptation aux limites naturelles et physiques à ne pas dépasser afin de respecter la vie présente et future de leur territoire.

Deux idées sont apportés par le Club de Rome en 1972, à travers du dossier commandé à l'Institute de Technologie Massachusetts (MIT, Massachusetts Institute of Technology) : la première est que les ressources dont la planète dispose sont limitées, et la deuxième est que le système mondial a des limites de croissance. A partir de ce moment, l'idée de limite de ressources de la planète est confrontée à celle de la croissance continue de la population et des activités humaines. Cette nouvelle manière de saisir le système de gouverner les sociétés à travers de l'idée d'adaptation aux limites naturelles et physiques à ne pas dépasser (pour respecter la vie sur terre, présente et future) touche tous les domaines et milieux humains et elle s'éloigne des approches exclusivement administratives, gestionnaires et/ou réformistes des problèmes sociaux et environnementaux. Nous allons traiter ce sujet en abordant le territoire et les modes d'occupation de l'espace, leur développement et évolution.

Le territoire est composé de deux dimensions : l'une matérielle et l'autre immatérielle¹⁵⁹. Par dimension matérielle nous comprenons ce qui concerne les pratiques sur l'espace physique et leur résultat sur l'espace visible ; par dimension immatérielle, ce qui concerne les représentations des ces pratiques, ainsi comment les représentations des ces résultats. Nous partons de l'idée que la prise en compte de la dimension immatérielle du territoire peut nous aider à définir les idées d'adaptation aux limites avec plus de précision (tant naturelles que physiques à ne pas dépasser) et ainsi contribuer à une gestion améliorée de notre cadre de vie (à divers échelles). Notre objectif est de montrer comment la prise en compte de la dimension immatérielle peut participer à la définition de l'écologie politique par l'étude du territoire.

Le cadre à travers lequel ceci va être abordé est celui de l'urbanisme et de la géographie humaine culturelle. A ses origines l'urbanisme s'occupait de l'organisation des

villes de façon théorique et pratique, aujourd'hui sont domaine s'élargie à l'organisation, au développement, à la rénovation et à l'évolution des activités humaines selon ses besoins et cela à diverses échelles. La géographie humaine culturelle est la science qui s'occupe de l'étude de la relation d'une société avec son territoire et explore les espaces de vie comme expression d'une culture. Elle affirme que la prise en compte des représentations est fondamentale pour la compréhension des espaces de vie. Le territoire est ainsi un produit social et culturel qui influe sur le mode de vie des personnes et ses diverses relations. Les représentations que l'homme se fait de son environnement sont indissociables de ses pratiques et inversement. Les sciences humaines et sociales permettent ainsi de prendre en compte la dimension immatérielle qui influe nos espaces de vie.

Écologie urbaine et éco-participation pour une approche durable du territoire.

La considération de préceptes écologiques dans les méthodes et outils d'aménagement de l'espace et le développement et l'évolution du territoire commencent en occident à partir des années 80¹⁶⁰. En 1987, la notion de développement durable et née à échelle mondial (traduction de l'anglais : *sustainable development*) et les réflexions autour des villes durables commencent. En 1994 a lieu la première conférence européenne sur les villes durables et une charte est rédigé, la charte d'Aalborg¹⁶¹. Un peu plus tard, en 1998, la conférence d'Arhuus promue la participation citoyenne dans les processus décisionnels concernant l'environnement. La première souligne l'importance de la dimension sociale des politiques de développement durable et du rôle de la planification¹⁶², particulièrement à échelle local, et, la deuxième, l'importance de la participation des habitants pour l'établissement d'un climat de confiance envers les institutions et leur fonctionnement démocratique. Ainsi aujourd'hui nous trouvons un nombre considérable de mots faisant le lien entre l'urbanisme, la société et l'écologie : éco-urbanisme, écovillages, urbanisme durable, écodéveloppement urbain, ville durable, écoquartiers, écocitoyenneté, ...

En effet, depuis les années 90 les réflexions associant l'urbanisme et l'écologie augmentent et les exemples d'éco-urbanisme à divers échelles se multiplient. Les lois et les codes qui participent à la construction de notre cadre de vie prennent de plus en plus compte les idéales de respect de l'environnement. En France, le cadre actuel législatif de l'urbanisme reflète un engagement ferme pour l'environnement au niveau national, notamment au travers des lois Solidarité, Renouvellement Urbain (SRU) et Grenelle I et II¹⁶³. Le Code de l'Urbanisme modifié par ces lois témoigne ainsi d'une volonté de prise en considération des soucis environnementaux. Pour aider à la réalisation des aménagements urbains adaptés à ce nouveau cadre législatif de nombreuses méthodologies pour un urbanisme « vert »

¹⁶⁰ DAWSON, Jonathan. *Les Écovillages. Laboratoires de modes de vie éco-responsables*. Gap, Yves Michel, 2010 (2006). p.28.

¹⁶¹ La charte d'Aalborg a été signée lors de la 1ère Conférence européenne des villes durables tenue en 1994 à Aalborg, au Danemark.

¹⁶² Planification est comprise dans cet article comme l'élaboration des processus méthodiques afin de réguler les conditions de transformation du territoire et/ou sa conservation.

¹⁶³ Lois portants sur la programmation et l'engagement national pour l'environnement.

¹⁵⁸ Projection est comprise comme l'acte de s'anticiper sur l'avenir.

¹⁵⁹ Vue depuis la différenciation d'Yves Luginbühl dissociant la dimension matérielle du paysage - dimension de l'appréhension d'ordre physique, quantifiable- de la dimension immatérielle du paysage - dimension de l'appréhension d'ordre psychique, non-quantifiable-.

se développent et évoluent. Parmi les diverses méthodologies créées ces dernières années nous avons : Haute Qualité Environnementale-Aménagement¹⁶⁴ (HQE-A), Haute Qualité Environnementale Renouvellement urbain¹⁶⁵ (HQER), Approche environnementale de l'urbanisme (AEU créée par l'entité interministérielle : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, ADEME), fiches CERTU (Centre d'études des Réseaux, les Transports, l'urbanisme et les constructions publiques), documents du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'Environnement (MEDDE), documents du Moniteur (maison d'édition des livres d'urbanisme, architecture et paysage). Si dans un premier temps ces méthodologies ne prenaient pas suffisamment en compte la complexité de la réalité territoriale, dans un deuxième temps elles ont été améliorées afin d'y inclure un plus grand nombre de paramètres d'études et des démarches d'évaluation. La recherche d'un meilleur contrôle sur les résultats afin de garantir la réussite des objectifs fixés a impliqué une rationalisation des méthodologies à travers la prise en compte d'indicateurs permettant une évaluation et un suivi.

Rappelons que, tel que nous la concevons, l'écologie politique est une manière de saisir le système de gestion et projection de la société dans laquelle l'idée d'adaptation aux limites ne pas dépasser afin de respecter la vie présente et future sur le territoire a une grande importance. Sur le plan de la dimension matérielle ces limites ont été largement étudiées. Des indicateurs ont été développés à travers diverses méthodologies établies sur divers critères. Ces indicateurs nous permettent d'évaluer, de comparer et de faire évoluer les points nécessaires à la mise en œuvre d'un développement durable dans le cadre de l'écologie urbaine. Voici à titre d'exemple certains de ces indicateurs : densité urbaine, taux de la surface d'espaces verts par habitant, qualité de l'air, consommation d'eau potable par habitant, orientation des bâtiments,...

D'une autre part, la participation des acteurs non-institutionnels aux processus décisionnels a pris de l'ampleur ces dernières années. Dès 1980, le théoricien de l'urbanisme Christopher Alexander préconisait, depuis une approche culturaliste, une planification participative². Un des vingt-sept principes de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, élaboré en 1992 à l'échelle mondiale, défend la participation citoyenne dans le développement durable. Cette convention propose aussi que, à l'échelle locale, un plan d'actions, « Agenda 21 », soit développé afin de faire participer activement la population aux processus décisionnels de leurs communes. Également, les villes qui signent la Charte Aalborg à l'échelle européenne s'engagent moralement à établir un « Agenda 21 ». Ainsi des mécanismes de consultation et de participation aux décisions en matière d'urbanisme durable se sont mis en place, notamment à travers des commissions locales composées par des habitants volontaires souhaitant améliorer leur cadre de vie et défendre

¹⁶⁴ HQE-A est un outil de gestion de projet destiné aux opérations d'aménagement avec une visée de développement durable que définit un cadre pour la réalisation d'opérations d'aménagement intégrées dans un territoire concret.

¹⁶⁵ Démarche pour intégrer le développement durable dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain.

² ALEXANDER, Christopher, ISHIKAWA, Sara et SILVERSTEIN, Murray. *A pattern language : un langage de patronnes. Ciudades, Edificios Construcciones*. Barcelona, Gustavo Gil, 1980.

l'environnement par la prise en compte des préceptes du développement durable. Plus tard, en juin 1998, une convention au niveau européen voit le jour : la convention d'Arhus. Celle-ci défend le droit à toute personne d'être informée, de participer dans les décisions et d'exercer des recours en matière d'environnement. En France la concertation en matière d'urbanisme devient obligatoire en 2000 avec la loi Solidarité, Renouvellement Urbain, loi SRU. Depuis, des études sur la participation citoyenne dans la planification ou opérations urbaines ont été réalisées en France, notamment par le ministère de la Ville et la Rénovation urbaine. Aussi la démarche HQER a amélioré la connaissance que l'on a de cette participation dans des projets de territoire et a distingué six niveaux d'intervention selon l'engagement des citoyens dans les processus : 1. coercition, 2. information, 3. sensibilisation, 4. consultation, 5. concertation et 6. coopération². Les citoyens soucieux de participer à l'amélioration du cadre de vie ou à la préservation de la nature deviennent alors écocitoyens.

Cette participation a pour objectif la prise en compte des idées et des avis des citoyens aux processus décisionnels. Celle-ci se fait dans la projection des souhaits d'évolution du territoire des acteurs non-institutionnels volontairement investis. Ces actions permettent à ces acteurs d'augmenter la connaissance de leur territoire, à travers des données physiques et statistiques propres à leur territoire. Cette participation permet aussi aux citoyens de parfaire leur connaissance des différentes procédures des politiques urbaines. Celle-ci permet de rendre plus réaliste et plus efficace la participation des citoyens mieux conscients des enjeux de ces politiques. Ceci crée un dialogue vertueux entre acteurs institutionnels et non-institutionnels, entre décideurs et citoyens communs.

Cependant, l'étude de la dimension immatérielle fait par des acteurs institutionnels sur le mode dont les acteurs non-institutionnels voient, sentent, représentent leur territoire, peut encore et sous un autre angle, enrichir les processus décisionnels autour du territoire. Cette étude de la dimension immatérielle permet de dégager les éléments constitutifs d'un territoire, leur signification et importance relative donnée par les habitants d'un lieu. La prise en compte des méthodologies d'analyse et de projection de la dimension immatérielle dans l'urbanisme durable ne guère développée.

La prise en compte de la dimension immatérielle dans les processus de planification : pour quelles limites, pour quelles adaptations ?

Les limites à ne pas dépasser sur le cadre vital des animaux et des plantes, de la faune et de la flore, sont bien définies par diverses disciplines : la biologie, la éthologie, la zoologie, ... participants aux sciences de l'écologie, dont les principes peuvent nourrir l'écologie politique. En ce qui concerne le cadre vital de l'homme les sciences comme la médecine, la biologie, l'économie permettent de définir les limites matérielles à ne pas dépasser. Elles permettent de déterminer quels sont les conditions de vie de l'homme en bonne santé, écartant la pollution, garantissant la gestion des déchets, l'emploi équilibré des ressources, etc.

Cependant en ce qui concerne la dimension immatérielle, qui parfois supplante cette dimension matérielle et quantifiable de la vie humaine, il est difficile

² CHARLOT-VALDIEU, Catherine et OUTREQUIN, Philippe. *Urbanisme Durable. Concevoir un écoquartier*. Deuxième édition. Paris, Le Moniteur, 2011 (2009), p. 165.

de circonscrire les limites à ne pas dépasser. Ne pas tenir compte de ces limites dans la gestion et projection d'une société sur son territoire peut perturber les représentations fondamentales parfois vitales que celles-ci a d'elle-même. La dimension immatérielle latente à tout territoire est d'autant plus importante que celle-ci prend, dans les représentations que se font les habitants de ce dernier, le dessus sur les réalités physiques. Un décalage substantiel entre les dimensions matérielles et immatérielles est alors présent.

Comment approcher les limites immatérielles d'un territoire à ne pas dépasser? La géographie humaine et culturelle propose pour cela un cadre théorique ou les idées et les représentations des acteurs non-institutionnels peuvent s'étudier. Nous concevons l'étude de la dimension immatérielle du territoire dans le cadre de l'approche développée par divers enseignants¹⁶⁶ de l'ancien Diplôme d'Études Avancées "Jardins, Paysages, Territoires" où le paysage, et le territoire par extension (en y rajoutant sa dimension politique et social), elle se présente comme une notion complexe, alliant des dimensions matérielles et immatérielles. Pour dessiner les limites immatérielles nous proposons l'approche développée par l'auteur de cet article dans le cadre de l'élaboration de sa thèse doctorale.

L'étude de la dimension immatérielle du territoire de l'île de Grande Canarie (Iles Canaries, Espagne) était abordée par la réalisation d'entretiens semi-directifs des acteurs institutionnels et d'enquêtes semi-directives d'une partie représentative des habitants du territoire étudié¹⁶⁷. Puis, des analyses ont été réalisées afin de déterminer la façon dont les habitants se représentent les transformations et les diverses actions menées sur leur territoire. Ces enquêtes et entretiens ont permis de récolter de nombreux récits reflétant la perception immatérielle que se font les personnes interrogées. Le recueil de ces récits permet de dessiner des cartes des représentations et de laisser apparaître un récit collectif faisant consensus. Le cadre défini par ce consensus nous donne les limites et le sens que doivent prendre les interventions futures sur le territoire dans le respect des représentations pour éviter de créer des ruptures entre dimensions immatérielles et matérielles. Les enquêtes et entretiens ont posé 6 catégories des questions : la première, une série des questions personnelles afin d'appréhender leur pratique du territoire ; la deuxième des questions directes par rapport à certains indicateurs physiques du territoire ; la troisième, cinq questions autour de diverses transformations concrètes contemporaines du territoire physique de Grande Canarie ; la quatrième, des questions sur les sentiments que ces transformations ont provoqué chez eux ; la cinquième sur les relations entre les acteurs et les jugements qu'ils ont les uns des autres ; enfin, la sixième catégorie de questions porte sur ce que le terme «l'épuisement du territoire» leur inspire.

Lors de ma thèse doctorale¹⁶⁸ j'ai pu constater également de nombreux décalages entre la réalité physique

et les représentations des acteurs non-institutionnels. Par exemple, la zone la plus à l'ouest de l'île de Grande Canarie, territoire de l'étude de thèse, présentait un décalage considérable entre la pensée de ses habitants qui considèrent que l'occupation du sol n'était pas dispersée et déséquilibrée et l'étude matériel qui montrait que dans cette zone de l'île il y avait une occupation du sol très dispersée et déséquilibrée. Suite à l'étude de la dynamique urbaine sur le territoire (évolution de la population et des constructions) c'est la zone la plus à l'ouest de l'île de Grande Canarie qui montrait le plus grand décalage entre la réalité et sa représentation. La dynamique étant élevée et la représentation était faible. J'ai pu constater que lorsque cet écart est trop important et que cette réalité matérielle vient à la conscience des habitants contredire les représentations que se font ces derniers de leur territoire, la notion d'«épuisement du territoire» (objet de ma thèse) trouvait métaphoriquement son sens. Cela montre pourquoi l'étude de la dimension immatérielle du territoire est importante pour une écologie politique.

En France, à titre d'exemple, une étude menée récemment par un cabinet de paysagisme dans la commune de Saint Sauvant en Charente-Maritime montre que les habitants perçoivent leur territoire lié historiquement à une activité viticole importante (dimension immatérielle) alors qu'aujourd'hui cette activité est réduite et a un impact marginal sur le territoire physique. Nous pouvons observer que les représentations des espaces de vie par leurs habitants ne suivent pas toujours les transformations de leur territoire. Ceci montre l'existence d'un décalage entre réalité physique et représentation immatérielle.

L'ensemble des idées ressorties selon que l'importance qui leur est donnée permet de saisir la manière de sentir et de vouloir le territoire de ses habitants. Une hiérarchisation des divers problèmes touchant le territoire a été établie. Elle permet, sur certaines questions, de placer des limites d'intervention à la politique territoriale. A titre d'exemple citons les trois phénomènes, les plus évoqués par les acteurs institutionnels et non-institutionnels interrogés, facteurs d'«épuisement du territoire» dont les limites soutenables ont pour eux été dépassées : densités de population et de construction trop élevées, trop faible participation citoyenne et impression générale de dégradation¹⁶⁹ des paysages.

De l'idée d'adaptation aux limites : apport de la dimension immatérielle dans les méthodologies d'aménagements du territoire

Les divers facteurs mis en avant par l'étude immatérielle du territoire sont à privilégier dans les réflexions menant à une planification du territoire d'ordre réglementaire ou opérationnel. Ces réflexions doivent se faire dans la recherche d'un consensus entre les divers acteurs du territoire afin d'assurer la réussite des planifications, c'est-à-dire, faire en sorte que celles-ci répondent aux questions d'ordre immatériel les plus représentatives. Ceci éviterait les solutions toutes faites souvent critiquables des divers outils méthodologiques développés pour répondre aux exigences juridiques des lois SRU et Grenelle (I et II). La standardisation des réponses étant ainsi évitée, celles-ci sont mieux adaptées aux enjeux environnementaux locaux tant dans leur dimension

¹⁶⁶ Principalement par Yves Luginbulh, Augustin Berque, Jean Marc Besse et Pierre Donadiéu.

¹⁶⁷ Les annexes (Tomo II. 260 pages) de la thèse sont constituées de la transcription des enquêtes et entretiens semi-directives des 8 acteurs institutionnels et 52 acteurs non-institutionnels, respectivement.

¹⁶⁸ Thèse intitulée : "Agotamiento del Territorio. El caso de Gran Canaria". Soutenue en 2010 à l'Université Polytechnique de Catalogne. Réalisée en cotutelle : à l'Université Polytechnique de Catalogne (Département d'Urbanisme et à l'Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne (École doctorale de Géographie).

¹⁶⁹ Dégradation associée principalement à une forte présence d'ordures ménagères dans des espaces urbains, agricoles et/ou naturels.

matérielle comme immatérielle.

Les limites immatérielles sont le fruit de l'histoire collective vue par chaque personne, de l'expérience de chacun, elles peuvent aussi être le produit d'un projet collectif tourné vers l'avenir. Nous pouvons ainsi mesurer comment la prise en compte de la dimension immatérielle dans la méthodologie d'aménagements du territoire contribue à dessiner les limites à ne pas dépasser afin d'assurer le respect de la vie, présente et future sur terre, et participe ainsi à la définition de l'écologie politique (telle que nous la concevons).